

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 10 juillet 2023 à 20:00hrs sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Léo Choquette, Josiane Fabry, André Raymond et Maxime Partenza sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Madame Jessica Snow Leblanc, adjointe administrative à titre de secrétaire d'assemblée.

Arrivé de Monsieur Michel Lord à 20h26.

La Mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 :06 hrs.

**8650-07-2023
Ouverture
de la séance**

Il est proposé par Maxime Partenza appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 10 juillet 2023.

**8651-07-2023
Adoption de
l'ordre du jour**

Il est proposé par André Raymond appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

**8652-07-2023
Adoption des
procès-verbaux des
5, 16 et 29 juin
2023**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité de reporter l'adoption des procès-verbaux du 5, 16 et 29 juin 2023.

**8653-07-2023
Adoption des
comptes à payer du
mois de juin et
ratification des
comptes déjà payés**

Il est proposé par André Raymond appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de juin 2023 totalisant la somme de : 141,435.58\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de juin 2023 au montant de : Pour un total de comptes à payer de : 45,690.21\$.

Pour un total de comptes à payer de : 187,125.79\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Greffière-trésorière

**Période de
questions**

Plusieurs questions ont été posées.

**8654-07-2023
Dépôt rapport du
vérificateur et
adoption des états
financiers**

Le conseil municipal reconnaît le dépôt du rapport du vérificateur M. Jean-Yves Trottier de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton ainsi que les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 déposés séance tenante et adopte les états financiers.

**8655-07-2023
Financement à
long
terme/résolution
de concordance**

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets
au montant de 1 039 300 \$ qui sera réalisé le 17 juillet 2023**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Henryville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 039 300 \$ qui sera réalisé le 17 juillet 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
112-2010	239 300 \$
225-2022	800 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;
ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 112-2010 et 225-2022, la Municipalité d'Henryville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 juillet 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 janvier et le 17 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	43 200 \$	
2025.	45 400 \$	
2026.	47 700 \$	
2027.	50 000 \$	
2028.	52 500 \$	(à payer en 2028)
2028.	800 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 112-2010 et 225-2022 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 juillet 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

8656-07-2023
Financement à long terme/résolution d'adjudication Règlement 112-2010 et 225-2022

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	10 juillet 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 juillet 2023
Montant :	1 039 300 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité d'Henryville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 juillet 2023, au montant de 1 039 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

43 200 \$	5,65000 %	2024
45 400 \$	5,50000 %	2025
47 700 \$	5,25000 %	2026
50 000 \$	5,15000 %	2027
853 000 \$	5,05000 %	2028

Prix : 98,52300

Coût réel : 5,44813 %

2 - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-RICHELIEU

43 200 \$	5,47000 %	2024
45 400 \$	5,47000 %	2025
47 700 \$	5,47000 %	2026
50 000 \$	5,47000 %	2027
853 000 \$	5,47000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,47000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

43 200 \$	5,66000 %	2024
45 400 \$	5,66000 %	2025
47 700 \$	5,66000 %	2026
50 000 \$	5,66000 %	2027
853 000 \$	5,66000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,66000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, sur la proposition de André Raymond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Henryville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 17 juillet 2023 au montant de 1 039 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 112-2010 et 225-2022. Ces billets sont émis au prix de 98,52300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**8657-07-2023
Correction à la
Résolution 8148-
06-2022 Rapport
de la mairesse**

ATTENDU QUE suite à une conversation téléphonique avec le responsable de la préparation des états financiers 2021 chez Raymond Chabot Grant Thornton, il y a lieu d'amender la résolution 8148-06-2022 Rapport de la mairesse ;

ATTENDU QUE dans la résolution 8148-06-2022 une erreur concernant les montants des revenus de fonctionnements, des charges et affectations et de l'endettement net à long terme ;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyé par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que la résolution 8148-06-2022 soit amendée comme suit:

Les revenus de fonctionnements totalisent 3 628 352\$ et les charges et affectations pour l'ensemble des services municipaux s'élèvent à 2 817 693\$, ainsi qu'au 31 décembre 2021, l'endettement net à long terme de l'administration municipale atteignait 2 172,751\$

8658-07-2023
Rapport de la
maireesse

ATTENDU QUE la mairesse dépose à la séance du 10 juillet 2023 les faits saillants du rapport concernant les états financiers 2022 préparé par la Firme Raymond Chabot Grant Thornton et que les citoyens ont 15 jours suivant la publication sur le site de la municipalité pour poser leurs questions par courriel et que les réponses seront données à la séance subséquente ;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que la mairesse dépose ledit rapport à savoir :

Les revenus de fonctionnements totalisent 3 556 968\$ et les charges et affectations pour l'ensemble des services municipaux s'élèvent à 3 160 096\$;

Au 31 décembre 2022, l'endettement net à long terme de l'administration municipale atteignait 2 055 155\$

QUE suite au délai de 15 jours la municipalité les états financiers 2022 au Ministère des Affaires Municipales et de l'habitation (MAMH) seront transmis.

8659-07-2023
Autorisation de
paiement à
IMPACT
Partenaire
d'affaires

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté à la séance extraordinaire du 18 mai 2023 une résolution no 8593-05-2023 mandatant une firme externe en ressource humaines ;

ATTENDU QUE le mandat est terminé ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 1 724,63\$ taxes incluses tel que la facture numéro 3022.

8660-07-2023
Accompagnement
dans le processus
d'embauche,
négociation et
rédaction d'un
contrat de travail.

ATTENDU QU'un appel d'offre de service a été fait à 2 fournisseurs pour des services en ressources humaines concernant un processus d'embauche ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire retenir les services d'Impact Partenaires d'affaires pour les postes de direction générale et urbaniste ou technicien/ inspecteur en bâtiment et environnement/gérant de voirie ;

En conséquence, sur la proposition de André Raymond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroie le mandat d'accompagnement dans le processus d'embauche, de négociation et de rédaction d'un contrat de travail.

8661-07-2023
Espace public
éphémère

ATTENDU QUE par la résolution 7753-05-2021 la municipalité a confirmé son intérêt à participer au projet du Comité Rural en Santé et Qualité de Vie conditionnellement à l'obtention du financement ;

ATTENDU QU'un montant de 10 489,88\$ a été octroyé à la municipalité pour la mise en place d'un espace public éphémère qui sera installé dans le Parc-des-Copains;

ATTENDU QUE le Garage Léo Lord (E.L.) a déposé un prix de 955\$ plus les taxes applicables, pour l'achat de 4 poteaux galvanisés de 12 et 14 pieds ;

ATTENDU QUE la compagnie ID ZEN voiles d'ombrages a déposé une soumission pour une voile d'ombrage d'une dimension de 25 pieds X 25 pieds au montant de 5 940\$ plus les taxes applicables ;

En conséquence sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Léo Choquette , il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal est en accord avec le coût de 955\$ plus les taxes applicables pour 4 poteaux galvanisés de 12 et 14 pieds de haut selon la soumission de Garage Léo Lord (E.L.) ainsi que le coût de 5 940\$ plus les taxes applicables pour une voile d'ombrage selon la soumission de la compagnie ID ZEN voiles d'ombrages .

8662-07-2023
Embauche
direction générale
et greffier-
trésorier

ATTENDU QUE la Municipalité d'Henryville désire combler le poste de direction générale et greffier trésorier ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire retenir les services de Madame Marijke Wyants, et ce à compter du 11 juillet 2023 ;

ATTENDU QUE les fonctions de direction générale et greffier-trésorier sont établies au code municipal ;

En conséquence, il est proposé par André Raymond appuyée par Léo Choquette et résolu à l'unanimité ;

QUE la rémunération soit établie à 85,000\$ annuellement. Une période de probation de six (6) mois. Quatre (4) semaines de vacances seront payées. Les vacances seront non cumulatives le tout selon le cahier de charges et modalités.

8663-07-2023
Embauche
technicien en
urbanisme,
inspecteur
municipal et
gérant de voirie

ATTENDU QUE la Municipalité d'Henryville avait engagé une nouvelle inspectrice municipale et qu'elle s'est désistée ;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry appuyé par Maxime Partenza il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe à retourner en recrutement pour le poste de technicien en urbanisme, inspecteur municipal et gérant de voirie.

8664-07-2023
Demande/
Subvention/Loisirs

Journée Plein Air 21 juillet 2023

ATTENDU QUE la coordonnatrice aux loisirs Mme Emmanuelle Prud'homme a prévu le 21 juillet une journée plein air au Parc-des-Copains dans le cadre de ses activités 2023 ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement final au montant de 435,24\$ pour la facture numéro C220005 du fournisseur Cinéma Plein Air.

8665-07-2023
Demande de
remboursement
politique familiale

ATTENDU QUE la municipalité a reçu plusieurs demandes concernant le remboursement des activités dans le cadre de la politique familiale et MADA ;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le remboursement de la somme de 2 400\$ pour le camp de jour.

8666-07-2023
Plate-forme Qidigo
inscriptions en
ligne

ATTENDU QUE Mme Emmanuelle Prud'homme coordonnatrice aux loisirs a fait la démonstration de la plate-forme Qidigo faciliterait pour les citoyens ainsi que pour le personnel les inscriptions en ligne pour les cours et certains évènements ;

En conséquence, sur la proposition de André Raymond appuyé par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dépense de la plate-forme Qidigo au montant de 1 600\$ par année. **Note pour Jessica : à vérifier le montant avec Emmanuelle.**

Rapport Incendie

INCENDIE

Rapport mensuel du directeur du service des incendies

Rapport
Urbanisme/Voirie

URBANISME/VOIRIE

Rapport de l'inspecteur municipal

Aucun rapport de l'inspecteur municipal pour ce mois-ci.

8667-07-2023
Adoption du 2^e
projet de
règlement 59-2006-
37 modifiant le
règlement 59-2006

ATTENDU QUE le conseil municipal a donné l'avis de motion ainsi que le dépôt du 1er projet de règlement 59-2006-37 modifiant le règlement 59-2006, autorisant l'industrie du bois et des articles d'ameublement de la classe B de l'usage industriel dans la zone 527 à la séance du 5 juin 2023 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 1er projet de règlement 59-2006-37 à la séance extraordinaire du 29 juin 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu l'accusé de réception contenant l'avis préliminaire de la MRC du Haut-Richelieu ;

ATTENDU QU'il y a eu consultation publique en séance extraordinaire le 10 juillet 2023 afin de présenter, d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes ;

En conséquence, sur la proposition de André Raymond appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité que le 2e projet de règlement 59-2006-37 soit adopté ;

Que copie soit expédiée à la MRC du Haut-Richelieu afin de faire la vérification quant à la conformité reliée aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire.

8668-07-2023
Autorisation de
travaux au Parc-
des-Copains

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à l'affût de la sécurité des gens qui fréquentent ses parcs municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'au Parc-des-Copains, les estrades ont été remis à neuf ;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité des rampes sur les 2 côtés de chaque estrade est nécessaire ;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyé par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la fabrication et l'installation de rampes de chaque côté ainsi qu'une structure pour un déplacement sécuritaire tel que l'estimé reçu de Garage Léo Lord (E.L.) au montant de 728\$ plus taxes pour chaque estrade en acier et un montant de 314\$ plus taxes pour fabriquer et installer le même genre de structure à l'estrade en aluminium.

Autres sujets

RAPPORT DES COMITÉS
Rapport du service incendie
Comité consultatif d'urbanisme
Régie des eaux
Administration et gestion du personnel
Bâtiment
Voirie et éclairage
Cours d'eau
École
Bibliothèque
Loisirs
USEP
CRSQV
Piste cyclable
Conseil junior municipal

Période de
questions

Quelques questions ont été posées.

8669-07-2023
Levée de la séance

Sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la séance publique soit levée à 20h59.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

Jessica Snow Leblanc, adjointe administrative

Danielle Charbonneau
Mairesse

Jessica Snow Leblanc
Adjointe administrative

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».